

## Vie Associative - 2<sup>ème</sup> répartition de subventions 2008

**Mme l'Adjointe POISSENOT, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

### **Société Protectrice des Animaux**

La SPA continue l'activité qu'elle a entreprise depuis plusieurs années sur la Ville de Besançon et qui consiste à prendre en charge les chiens en provenance de la fourrière de Bregille et à maîtriser la population des chats. En 2007, il y a eu 48 chiens qui ont été vaccinés, identifiés et stérilisés ainsi que 66 chats.

Afin que la SPA puisse continuer à assumer cette activité d'intérêt général, une subvention de 4 000 € pourrait être accordée à cette association, pour prise en charge des frais vétérinaires.

### **Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Besançon**

L'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers forme des jeunes au métier de sapeur-pompier et les prépare pour obtenir leur brevet national. Cette formation se déroule sur 3 années, et à la rentrée 2008 les 3 sections compteront 34 jeunes.

L'objectif de l'association est de rassembler ces jeunes pour développer leurs capacités physiques en participant à plusieurs manifestations (cross, corrida...), promouvoir leur sens civique, leur dévouement et leur esprit d'entraide (participation au Téléthon...).

Cette association est indépendante des Sapeurs-Pompiers au niveau de son financement et sollicite donc la Ville pour une subvention de fonctionnement.

Une subvention de 1 700 € pourrait être accordée à l'Association des Sapeurs-Pompiers de Besançon.

### **Comité de Quartier de Saint-Claude**

Le Comité de Quartier de Saint-Claude a pour objectif de dynamiser la vie du quartier en permettant aux habitants de pratiquer différentes activités (gymnastique, scrabble, tarot, yoga, couture, photo...) tout au long de l'année à la Maison de Quartier.

Par ailleurs, le Comité organise des animations à l'intention des enfants et les accueille au Centre de Loisirs du Barbois.

Une subvention de fonctionnement de 20 000 € pourrait être accordée au Comité de Quartier de Saint-Claude pour ces activités.

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer une subvention de 4 000 € à la SPA
- attribuer une subvention de 1 700 € à l'Association des Jeunes Sapeurs- Pompiers de Besançon
- attribuer une subvention de 20 000 € au Comité de Quartier de Saint-Claude.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale de 25 700 € sera prélevée au chapitre 65.025.6574 CS 47047.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

**«M. Michel OMOURI :** Monsieur le Maire, on a eu une discussion en commission sur la demande de subvention du comité de quartier de Saint-Claude que l'on a mise en suspension. Mme POISSENOT devait rencontrer normalement ses dirigeants. Je souhaiterais savoir ce qu'il en est.

**Mme Danièle POISSENOT :** On a discuté en commission sur la subvention du comité de quartier de Saint-Claude parce qu'il s'agit d'une subvention accordée depuis quelques années à hauteur de 27 500 € et le comité de quartier demandait pour cette année 25 000 €. Au vu du budget, nous nous étions posés la question en commission de savoir quels besoins réels avait ce comité de quartier. Aussi avec l'accord et l'autorisation de la commission, j'ai rencontré les responsables de ce comité et nous avons baissé leur demande de 5 000 € qui correspond maintenant réellement à leurs besoins».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme Sylvie WANLIN, Mme Danièle POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 4 juillet 2008.*